Image not found or type unknown

Promesse de poste d'adjoint aux élections

Par **AYRAULT MICHEL**, le **01/03/2018** à **22:10**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter car je souhaite obtenir un peu de précision sur la nomination des adjoints aux élections municipales. En effet, j'habite un petit village de 834 habitants.Lors des élections de 2014 où j'ai été élu en tête de liste avec 91,22%, j'ai été informé que Mme le maire avait promis des postes d'adjoints avant les élections et c'est donc pour cette raison qu'elle n'a pas souhaité me contacter.
Les documents que j'ai eu l'occasion consulter indique que cette manœuvre représente une faute grave et passible de sanctions.
Selon les propos de Mme Le maire tout est légal et elle se donne le droit d'agir et de désigner les adjoints comme elle le souhaite en fonction de leur affinité.
Je vous serai très reconnaissant de m'indiquer avec un peu plus de précisions quelles sont les règles à observer lors des élections municipales. Cordialement
Michel AYRAULT

Par **youris**, le **03/03/2018** à **16:50**

bonjour,
les adjoints au maire sont élus par le conseil municipal et non choisis par le maire donc le maire peut promettre mais ce n'est pas lui qui décide.
salutations

Par **youris**, le **03/03/2018** à **20:40**

en l'espèce michel ayrault n'indique pas qu'il y a eu rétribution.
il ne me semble pas anormal qu'un candidat au poste de maire, ait son idée sur ses futurs adjoints, je pense que tous les candidats à ce genre de poste ont déjà préparé l'équipe qui va l'aider à son futur poste.
un candidat à la présidence de la république a son programme mais il a déjà choisi les personnes pour l'appliquer, c'est pareil pour un maire.
salutations

Par **janus2fr**, le **04/03/2018** à **10:49**

[citation]le maire qui se fait payer pour orienter le vote est manifestement corrompu. [/citation]
Bonjour,
J'ai du mal à comprendre...
Le maire est élu par le premier conseil municipal.
Avant cela, il n'est pas maire.
Donc comment "le maire" pourrait-il orienter le vote puisqu'il n'y a pas encore de maire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés